

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2020

1. Convocation et quorum

Le samedi 20 juin 2020 à 9h30, les sociétaires de la société coopérative FADEV, société anonyme à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à huis clos et par visioconférence due à la crise sanitaire de la Covid 19, sur convocation du Directoire en date du 3 juin 2020.

L'assemblée a pour objectif d'informer et de répondre aux questions des sociétaires participants à la visioconférence ; les votes des résolutions ont été effectués par correspondance, préalablement à la tenue de cette assemblée.

L'Assemblée Générale est dirigée par Martin Fleury, Président du Directoire de FADEV.

Denis FLACHAIRE et Hubert de BEAUMONT, acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Le Président constate que :

- 11 sociétaires sont présents par visioconférence pour suivre les débats
- 36 sociétaires ont voté par correspondance

Au total, 36 sociétaires ont pris part au vote par correspondance soit plus du cinquième des 92 sociétaires de la société (40 % des sociétaires).

Le Président constate que le quorum est atteint et qu'en conséquence l'assemblée générale, régulièrement constituée conformément à l'article 22 des statuts, peut valablement délibérer et statuer de manière ordinaire.

Le Président constate que Monsieur Pascal ANGLARD, Commissaire aux Comptes du FADEV, a été convoqué à cette assemblée générale à laquelle il n'a pas pu se joindre ; il a demandé au Président du Directoire de bien vouloir l'en excuser auprès des sociétaires présents. Il sera donné lecture de ses deux rapports.

2. Documentation, ordre du jour et rapports

Le Président a transmis par email à l'ensemble des sociétaires les documents ci-dessous :

- Convocation adressée par le Directoire aux sociétaires
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire
- Rapport de gestion 2019 du Directoire
- Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale ordinaire du FADEV
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- Comptes annuels 2019
- Texte des cinq résolutions proposées par le Directoire au vote des sociétaires en AG

Le Président déclare donc que la société a satisfait aux obligations légales de délivrer aux sociétaires les documents requis pour la tenue de l'Assemblée Générale.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à traiter des points suivants :

- Rapport du Directoire et présentation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

- Résultat des votes par correspondance des résolutions proposées aux sociétaires
- Questions diverses (via le *chat* de la visioconférence)

RAPPORT DU DIRECTOIRE ET PRESENTATION DES COMPTES 2019

Le Directoire est représenté par son Président Martin Fleury, membre du Directoire, et Cécile Carlier.

Le Directoire présente son rapport tel qu'il a été joint à la convocation.

L'année 2019 est la troisième année du financement de l'AFD (subvention d'équilibre sur 6 ans pour accompagner la croissance et le changement d'échelle du FADEV).

Les missions en Afrique de notre responsable des investissements, Mylène Chouzenoux en 2018 et 2019 ont permis de reconstituer un flux de demandes de financement et de réaliser 1 investissement dans l'année 2019 (KMERPAD au Cameroun). La deuxième sortie du FADEV (BAOBAB DES SAVEURS au Sénégal) a été finalisée en décembre 2019 dans de très bonnes conditions, avec une plus-value significative.

Le renouvellement du site internet mis en ligne mi-octobre 2019 a permis d'augmenter notre visibilité et d'améliorer notre image de marque. Les résultats en terme de levée de fonds ne sont pas significatifs sur 2019, bien que l'on note une nette augmentation de nouveaux souscripteurs. Le Directoire a décidé de provisionner la totalité de l'exposition sur l'entreprise AVVA en Côte d'Ivoire dont l'activité est en développement, mais qui ne respecte pas ses échéances mensuelles de remboursement.

Le résultat net de l'exercice clos au 31/12/2019 s'établit à - 5 268 Euros.

Le Président indique que la valeur nette comptable de la part sociale FADEV au 31/12/2019 (valeur de rachat) est de 9,30 €.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En l'absence du Commissaire aux Comptes, le Président donne lecture des deux rapports du Commissaire aux Comptes (rapport sur les comptes de l'exercice clos et rapport spécial sur les conventions réglementées) ; en conclusion de son rapport sur les comptes de l'exercice clos, le Commissaire aux Comptes «certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice ». Le Commissaire aux Comptes « n'a pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels ».

Concernant les conventions réglementées, le Commissaire aux Comptes informe l'assemblée générale qu'il a été informé que l'exécution de la convention de partenariat d'appui technologique entre TECH DEV et FADEV, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé (cf. rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées).

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Hubert de Beaumont, Président du Conseil de Surveillance donne lecture du rapport du conseil de surveillance à l'Assemblée Générale (rapport sur le gouvernement d'entreprise) préalablement transmis à l'ensemble des sociétaires ; il précise que le conseil s'est réuni à 4 reprises depuis l'assemblée générale de l'exercice 2018 (les 01/07/19, 29/10/19, 10/02/20 et 27/04/20).

Le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice écoulé ont été présentés par le Directoire au Commissaire aux comptes et au Conseil de Surveillance lors de sa session du 27 Avril

dernier ; le Conseil n'a pas d'observations particulières à formuler sur ce rapport du Directoire ni sur les comptes de l'exercice 2019.

Le mandat du Directoire en fonction depuis le 28/06/2016 ayant pris fin à l'issue de notre assemblée générale le 15/06/2019, votre Conseil de Surveillance a nommé un nouveau Directoire pour trois ans le 01/07/2019, nouveau Directoire dont Martin FLEURY assure la Présidence. Les membres du Conseil remercient chaleureusement le nouveau Directoire, Martin FLEURY, Thomas LAURUOL et Cécile CARLIER pour leur engagement bénévole, leur professionnalisme et leur intérêt pour le développement de notre coopérative, dans cette étape cruciale vers la pérennisation de FADEV.

La pandémie sanitaire actuelle va laisser place à une crise économique majeure, ici et en Afrique. Dans cette période encore plus difficile, le soutien de FADEV aux PME africaines et la structuration du réseau de services aux entreprises, que représentent nos partenaires africains, est encore plus nécessaire.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du Cabinet FIDUREVISE se termine avec l'audit des comptes de l'exercice 2019 (mandat de 6 ans) ; il a été proposé par le Directoire aux sociétaires de renouveler le mandat du cabinet FIDUREVISE (4^{ème} résolution adoptée ; cf. résultat des votes par correspondance ci-dessous).

RESULTATS DES VOTES DES RESOLUTIONS PAR CORRESPONDANCE UNIQUEMENT

Pour rappel la pondération des votes par collèges constitués est la suivante, conformément à l'article 18.2 des statuts :

Nom du collège	Pondération des votes
Salariés et bénévoles actifs	10%
Particuliers solidaires	30 %
Africain	10%
Organisations pour le développement économique des PED	30 %
Organisations de soutien à l'ESS	20 %

Au vue de la tenue de cette assemblée à huis clos due à la crise sanitaire et de l'impossibilité de voter par visioconférence en accord avec nos statuts, seuls les votes par correspondance sont comptabilisés lors de ce scrutin exceptionnel. 4 collèges sur 5 ont participé au vote (le collège des organisations pour le développement économique des PED n'a pas participé au vote), représentant une pondération totale de 70%.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

PREMIÈRE RÉOLUTION (*Approbaton des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019*)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Directoire, ainsi que du rapport du Conseil de Surveillance sur la gestion du directoire et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Directoire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Nombre de votants : 36

Collège	Pour	Contre	Abstention	Vote du collège	Poids du vote
Salariés et bénévoles actifs	15	0	0	pour	10 %
Particuliers solidaires	18	0	1	pour	30 %
Africain	1	0	0	pour	10 %
Organisations PED	0	0	0	-	-
Organisations ESS	1	0	0	pour	20 %

70% de votes pour ; résolution adoptée.

DEUXIEME RÉOLUTION (*Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*)
L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées, les personnes concernées ne prenant pas part au vote.

Nombre de votants : 35 (Hubert de BEAUMONT, concerné, ne prenant pas part au vote)

Collège	Pour	Contre	Abstention	Vote du collège	Poids du vote
Salariés et bénévoles actifs	14	0	0	pour	10 %
Particuliers solidaires	18	0	1	pour	30 %
Africain	1	0	0	pour	10 %
Organisations PED	0	0	0	-	-
Organisations ESS	1	0	0	pour	20 %

70% de votes pour ; résolution adoptée.

TROISIEME RÉOLUTION (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019*)
L'Assemblée générale constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par une perte de 5 268 € et décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

Nombre de votants : 36

Collège	Pour	Contre	Abstention	Vote du collège	Poids du vote
Salariés et bénévoles actifs	15	0	0	pour	10 %
Particuliers solidaires	18	0	1	pour	30 %

Africain	1	0	0	pour	10 %
Organisations PED	0	0	0	-	-
Organisations ESS	1	0	0	pour	20 %

70% de votes pour ; résolution adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION (*Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes*)

L'Assemblée générale décide le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes du Cabinet FIDUREVISE représenté par M. Pascal Anglard pour les 6 années à venir.

Nombre de votants : 36

Collège	Pour	Contre	Abstention	Vote du collège	Poids du vote
Salariés et bénévoles actifs	15	0	0	pour	10 %
Particuliers solidaires	18	0	1	pour	30 %
Africain	1	0	0	pour	10 %
Organisations PED	0	0	0	-	-
Organisations ESS	1	0	0	pour	20 %

70% de votes pour ; résolution adoptée.

CINQUIÈME RÉOLUTION (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Nombre de votants : 36

Collège	Pour	Contre	Abstention	Vote du collège	Poids du vote
Salariés et bénévoles actifs	15	0	0	pour	10 %
Particuliers solidaires	18	0	1	pour	30 %
Africain	1	0	0	pour	10 %
Organisations PED	0	0	0	-	-
Organisations ESS	1	0	0	pour	20 %

70% de votes pour ; résolution adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Sur les comptes :

Des précisions sont apportées :

- Sur une des principales raisons de l'accroissement de la taille du bilan à savoir la subvention de l'AFD pour 2019 versée au début de l'année 2020.
- Sur les sociétés pour lesquelles des provisions ont été passées : AVVA, MTC et MIF
- Sur l'augmentation des charges salariales entre 2018 et 2019 liée à l'intégration de nouvelles collaboratrices.

Sur l'impact social :

- La création d'emploi et la formalisation des emplois existants sont les premiers indicateurs suivis par FADEV.
- Les emplois indirects peuvent faire partie d'un suivi spécifique en fonction des secteurs d'activité.
- L'éco système entrepreneurial local mis en place par FADEV pour suivre les sociétés accompagnées renforce aussi les capacités intrinsèques des structures intermédiaires dans une logique de formation et de transfert de savoir-faire.

Sur la stratégie :

Pour attirer de nouveaux sociétaires afin d'arriver à accompagner 100 entreprises, FADEV diversifie :

- ses supports d'investissement : parts sociales, compte courant de sociétaires engagés et titres participatifs
- ses réseaux de communication

Sur les Titres Participatifs :

La valeur nominale des Titres Participatifs est à 25 000 euros pour privilégier une approche institutionnelle, les particuliers se dirigent plus naturellement vers la part sociale et son économie d'impôt ou vers le compte courant sociétaire engagé remboursé plus rapidement.

Sur les entreprises du portefeuille :

FADEV a accompagné 30 entreprises depuis l'origine. L'expérience la plus aboutie est VALLESSE, aujourd'hui un éditeur de référence en Côte d'Ivoire qui poursuit son développement 2 ans après la sortie de FADEV.

Sur le risque de change :

La France a entériné officiellement, mercredi 20 mai 2020, la fin du franc CFA, qui devrait dorénavant s'appeler l'ECO. Pour l'instant il devrait être arrimé à un panier de devises assez stable mais toujours avec une parité fixe vis à vis de l'euro. Cela ne change donc rien économiquement à court terme, c'est symbolique, mais cela reste un sujet à suivre.

Sur les relations avec GARRIGUE :

La fin de la convention liant GARRIGUE et FADEV, conjuguée au passage de GARRIGUE en SA à Conseil d'Administration et au renouvellement des dirigeants n'a pas facilité la poursuite des échanges entre les 2 structures. L'horizon semble plus dégagé aujourd'hui.

Sur les sociétaires :

Les nouveaux sociétaires rejoignant FADEV sont pour la plupart aussi des donateurs et ils jonglent entre la capacité d'épargne nécessaire pour accompagner FADEV et des dons à différentes associations qui nécessitent moins cette capacité.

Ils sont aussi très souvent dans une logique de se substituer à l'Etat pour privilégier une redistribution ou un impact plus fort.

« *Il ne faut pas confondre la volonté de faire des économies d'impôts (en l'occurrence la déduction fiscale de 18% sur l'IRPP) et celle de diriger son impôt vers un impact social plus fort* ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h

Le Président

Martin FLEURY



Denis FLACHAIRE



Scrutateurs

Hubert de BEAUMONT

